

COVID-19 Continuité des services **de la CCRLCM et du CIAS**

Face à la crise sanitaire exceptionnelle que traverse notre Pays, la Communauté de Communes Région Lézignanaise, Corbières et Minervois met tout en œuvre pour maintenir la continuité du service public et garantir la préservation des personnels et usagers. Les mesures suivantes ont donc été prises dans les domaines relevant de sa compétence.

Accueil du public

Depuis le jeudi 19 mars, l'accueil du public est assuré tous les matins au siège de la CCRLCM (48 avenue Charles Cros, Lézignan Corbières) soit de 8h00 à 12h00, du lundi au vendredi. Les après-midi uniquement par téléphone au 04 68 27 03 35.

Aide à la personne et portage de repas à domicile

Les prestations d'aide à domicile et de portage de repas sont maintenues. Elles tiennent néanmoins compte des besoins, chaque bénéficiaire pouvant à tout moment faire interrompre, faire reprendre ou réadapter le service.

Le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) intervient également pour toutes les nouvelles demandes d'aide à la personne dans le cadre de plans d'aide définis par le Département, les caisses de retraite ou mutuelles.

Pour tout besoin, contacter le CIAS (Centre intercommunal d'action sociale) au 04 68 27 03 35.

La CCRLCM a ouvert dans ses locaux un point de distribution de matériel de protection permettant à l'ensemble des personnels du CIAS d'intervenir à domicile en toute sécurité.

Santé

Les consultations du médecin de la Communauté de Communes, le Docteur Jordan, sont organisées comme suit pour tenir compte de l'évolution de la situation sanitaire :

Lundi 8h30 - 12h00 : Pôle médical municipal, Ferrals-les-Corbières

Lundi 14h00 - 18h00 : Maison de santé intercommunale, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

Mardi 8h30 - 12h00 : Pôle médical municipal, Ferrals-les-Corbières

Mardi 14h00 - 18h00 : Maison de santé intercommunale, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

Mercredi 8h30 - 12h00 : Pôle médical municipal, Ferrals-les-Corbières

Mercredi 14h00 - 18h00 : Maison de santé intercommunale, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

Jeudi 8h30 - 12h00 / 14h00 - 18h00 : Maison de santé intercommunale, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

Vendredi 8h30 - 12h00 : Pôle médical municipal, Ferrals-les-Corbières

Vendredi 14h00 - 18h00 : Maison de santé intercommunale, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse

Pour toute consultation, il est impératif de prendre rendez-vous en téléphonant au 04 68 44 08 38 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

A la Maison de Santé intercommunale (Saint-Laurent de la Cabrerisse), le docteur Dufour poursuit également ses consultations, tél. 04 68 44 01 85

Sur Fabrezan, le docteur Clarinval est présent pour ses consultations le :

Lundi après-midi de 14h00 à 19h00

Mercredi matin de 8h00 à 12h30

Vendredi matin de 7h30 à 12h30

Il poursuit de plus ses consultations sur son cabinet de Villeroche-Termenès.

Centre médical Covid-19 à Lézignan-Corbières : Un centre de consultation médicale spécifique au COVID-19 a ouvert ses portes le 26 mars à la salle Pelloutier, rue du Père Lacordaire.

Ouverture : tous les jours de 14h30 à 17h30

En cas de symptômes relevant du rhume, de la grippe et du covid-19, pour tout rendez-vous :

- du lundi au vendredi : contactez un médecin généraliste ou le SAMU ;
- les samedis, dimanches et jours fériés : contactez le centre 15

Transport à la Demande

Le service de Transports à la Demande (TAD), organisé par la Région Occitanie et la Communauté de Communes, est maintenu aux horaires et jours habituels pour les usagers obligés de se déplacer afin d'accéder aux services de première nécessité autorisés dans le cadre du dispositif de confinement. **Les déplacements sont cependant limités aux seuls cas autorisés (santé, alimentation...) et il est obligatoire de ne pas emprunter ce service en groupe.**

Les usagers du TAD doivent se munir de l'attestation de déplacement dérogatoire (à télécharger sur le site www.ccrlcm.fr), sans quoi ils ne pourront bénéficier du service.

Accueil des enfants de personnels prioritaires

Infos vacances de Pâques

Les professionnels* mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire bénéficient d'un service minimum d'accueil des enfants, qui s'étend désormais aux gendarmes, policiers et pompiers professionnels. **Dans le cadre de sa compétence Enfance et Jeunesse, et pour prendre en compte les besoins pendant les vacances scolaires, la Communauté de Communes a organisé sur son territoire un dispositif réparti sur trois structures :**

- Sur la commune de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse (2 avenue Marcellin Albert) : **un micro-crèche** accueille les enfants de 3 mois à 3 ans, et **un ALSH** accueille les enfants de 3 à 12 ans. Les deux accueils se font dans deux espaces distincts.
- Sur la commune de Canet d'Aude (1 rue des écoles) : **un ALSH** accueille les enfants de 3 à 16 ans.

Ces structures intercommunales, limitées chacune à l'accueil de 10 enfants maximum, sont ouvertes de 6h00 à 22h00, y compris les week-end et jours fériés.

A noter que **la micro-crèche à Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse restera ouverte après les vacances de Pâques pour les enfants jusqu'à 3 ans**. Les plus grands pourront revenir sur les écoles du territoire proposant un accueil minimum aux personnels prioritaires*.

Le service Enfance & Jeunesse de la CCRLCM met tout en œuvre pour répondre aux besoins des personnels mobilisés dans le cadre de la crise sanitaire*. **Pour tout renseignement merci de contacter le 04 68 41 39 17.**

***Personnels prioritaires pour l'accueil minimum des enfants**

- Personnel travaillant en établissements de santé publics/privés : hôpitaux, cliniques, SSR, HAD, centres de santé...
- Personnel travaillant en établissements médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées: maisons de retraite, EHPAD, USLD, foyers autonomie, IME, MAS, FAM, SSIAD...
- Professionnels de santé et médico-sociaux de ville : médecins, infirmiers, pharmaciens, sages-femmes, aides-soignants, transporteurs sanitaires, biologistes, auxiliaires de vie pour personnes âgées et handicapées...
- Personnels chargés de la gestion de l'épidémie des agences régionales de santé (ARS), des préfectures et ceux affectés à l'équipe nationale de gestion de la crise.
- Personnels affectés aux missions d'aide sociale à l'enfance relevant des conseils départementaux ainsi que des associations et établissements publics concourant à cette politique.
- Personnels du SDIS, gendarmes, policiers.

Gestion des déchets

Les collectes des ordures ménagères sont maintenues mais pourront être re-calibrées régulièrement selon l'évolution de la crise sanitaire et des moyens à mettre en œuvre. En revanche, les déchèteries communautaires sont fermées (Laroque-de-Fa, Lézignan-Corbières, Saint-Laurent de la Cabrerisse, Saint-Pierre des Champs).

Durant cette phase de crise, merci de conserver chez vous tous les déchets concernés, et de ne pas les jeter avec les ordures ménagères ou les déposer sur la voie publique.

Merci de conserver chez vous les encombrants, déchets verts et autres gravats en attendant la réouverture des déchèteries. Suite à la multiplication de dépôts sauvages (à côté ou dans les bacs à ordures ménagères) depuis le début de la crise sanitaire, nous vous rappelons qu'il est interdit de jeter ses déchets sur la voie publique sans se conformer aux règles de collecte. Le non respect de ces règles pourra être sanctionné d'une double amende : une première pour non respect de la salubrité publique vis-à-vis du Code de l'Environnement et une deuxième pour ne pas avoir respecté les règles du confinement. En cette période de grave crise sanitaire, restons solidaires des équipes de collecte, veillons à préserver notre environnement et respectons plus que jamais notre cadre de vie.

Merci également de continuer à respecter les consignes de tri sélectif pour les déchets recyclables (verre, plastique, etc) et d'aller les vider dans les colonnes les plus proches de votre domicile, munis d'une attestation de déplacement dérogatoire. A l'heure actuelle la collecte sélective n'est pas impactée et les colonnes de tri sont régulièrement vidées.

L'activité de collecte des bornes textile est suspendue. Si vous avez des textiles à recycler, merci de bien vouloir conserver chez vous vos sacs fermés jusqu'à la reprise de la collecte, qui reprendra 5 jours après la fin du confinement.

Etablissements culturels

Conformément aux directives du Gouvernement, les équipements culturels communautaires restent fermés (médiathèques, conservatoire de musique, Espace Culturel des Corbières) et les spectacles annulés jusqu'à nouvel ordre. Les professeurs du conservatoire restent en lien avec leurs élèves pour poursuivre un enseignement à distance.